

**Affaires juridiques**  
**CLR/n°15-60**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS**  
**Séance du 26 janvier 2015**

**Membres présents**

M. Loïc Vaillant, Président de l'Université ;  
Mme Anita Quenette, adjointe au chef de la Division de l'enseignement supérieur au rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Florence Alazard ; Mme Christine Bénard ; Mme Hélène Bertheleu ; M. Jean-Louis Bouquart ; M. Didier Cheramy ; Mme Laurence Cornu-Bernot ; Mme Martine Courtois ; Mme Marie-Luce Demonet ; M. Marc Desmet ; M. Jean-Marc Houpert ; Mme Isabelle Laffez ; M. Yves Lauvergeat ; Mme Sarah Lefevre ; Mme Claude Ophèle ; M. Victor Perot-Guillaume ; Mme Véronique Robert.

**Ont donné procuration**

M. Stéphane Bourliataux-Lajoinie à M. Jean-Marc Houpert ;  
M. Laurent Brunereau à M. Loïc Vaillant ;  
Mme Nathalie Moreau à Mme Florence Alazard ;  
M. Patrick Riehl à M. Loïc Vaillant ;  
M. Benoît Wolf à Mme Véronique Robert.

**A donné procuration en cours de séance**

Mme Florence Alazard à M. Marc Desmet.

**Excusé**

M. Thibaut Coulon.

**Participaient à titre consultatif**

M. Alain Roncin, vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens et de la qualité ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président chargé de la recherche et de la valorisation ; Mme Nadine Imbault, vice-présidente chargée de la formation initiale et continue ; M. Arnaud Giacometti, vice-président chargé des relations internationales ; Mme Bénédicte Delaunay, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap, de l'égalité et de la diversité ; M. Roger Fontaine, vice-président aux relations sociales, chargé de la vie universitaire et de la politique de l'emploi ; M. Pierre Gabette, directeur général des services ; M. Christophe Le Roch, adjoint au directeur général des services ; M. Christophe Chasseguet, directeur du Cabinet ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Jean-Michel Fournier, directeur de l'UFR lettres et langues ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques ; M. Alain Gueiffier, directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; M. Emmanuel Néron, directeur de l'EPU ; Mme Manuelle Ruilier, directrice des ressources humaines ; M. Bruno Boissavit, directeur du Service commun de documentation ; Mme Bénédicte Froment, responsable de l'Observatoire de la vie étudiante.

\*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

## **Approbation de comptes rendus**

### **Compte rendu du Conseil d'administration du 15 décembre 2014**

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu (cf. P. J.).

\*

## **ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

### **1 – Statuts de la COMUE**

M. le Président rappelle que la future COMUE regroupera les universités de Tours, Orléans, Poitiers, La Rochelle et Limoges, ainsi que l'INSA Centre-Val-de-Loire et l'École nationale supérieure de mécanique aéronautique.

Le projet de statuts (cf. P. J.) vise à maintenir l'autonomie de chaque établissement, en organisant une subsidiarité ascendante qui laissera à chacun la possibilité de participer ou non aux projets arrêtés au niveau de la COMUE. La seule compétence confiée à la future structure est le doctorat qui sera délivré et organisé au niveau de la COMUE. Par ailleurs, celle-ci portera l'appel d'offre ISITE.

Une première version des statuts a été présentée à l'automne dans les différents comités techniques et conseils d'administration des établissements membres de la COMUE. Les amendements présentés dans ces différentes instances ont été adressés au ministère et discutés entre les présidents et directeurs des établissements membres de la COMUE. La majorité des amendements ont été retenus.

La proposition de modifier le nom de la COMUE pour l'appeler Université Confédérale Léonard de Vinci a été retenue dans la version présentée aux votes des conseils d'administration. Une annexe sociale a été prévue dans le préambule, conformément à la demande de représentants du personnel. Le nombre de membre du conseil d'administration de la COMUE est passé de 44 à 46, avec un BIATSS supplémentaire. Quant au conseil académique, le nombre de membres est passé de 90 à 92. On notera également à l'article 5 un ajout important qui renforce le poids des établissements. En effet, il dispose que toute évolution du périmètre des compétences de la COMUE nécessitera un vote favorable de tous les conseils d'administration des établissements membres de la COMUE.

En revanche, certains amendements n'ont pas été repris car contraires à la loi. Il s'agit des dispositions qui prévoyaient :

- une unanimité du conseil des membres pour modifier les statuts de la COMUE ou adopter le budget ;
- l'élection des membres du conseil académique au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

M. le Président termine en donnant quelques éléments de calendrier. Ce projet de statuts sera adressé au ministère à la mi-février, pour une publication au Journal Officiel probablement en mars ou avril. Si ce calendrier est respecté les élections pourraient être organisées au mois d'octobre, avec l'élection du président avant la fin de l'année 2015. Ainsi la COMUE pourrait fonctionner normalement au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

M. Houpert juge que le préambule focalise sur une compétitivité vers l'extérieur. Cela risque de susciter une concurrence entre les établissements de la COMUE plutôt que de les inciter à concevoir un travail en commun.

M. le Président fait observer que l'expression « projet partagé » est répétée au fil des articles, ce qui témoigne d'une volonté de coopération et non de concurrence.

Mme Bénard est dubitative quant à l'efficacité d'un conseil d'administration de 46 membres.

M. le Président explique que c'est le nombre minimal nécessaire pour tenir compte de toutes les contraintes réglementaires. Il pense que ce n'est pas rédhibitoire et qu'il appartiendra au conseil des membres de bien préparer le travail pour le conseil d'administration. S'agissant du conseil académique, fort de 92 membres, il lui semble évident que celui-ci ne pourra fonctionner de manière satisfaisante en formation plénière. Il conviendra donc de constituer en son sein des groupes de travail thématiques qui auront une légitimité et qui rapporteront ensuite devant le conseil plénier.

M. Desmet souligne qu'à part à Limoges, les comités techniques de toutes les universités appelées à intégrer la COMUE ont massivement voté contre ces statuts. Il donne aussi lecture d'une lettre

ouverte rédigée par 9 des 14 représentants des enseignants et enseignants-chercheurs de l'université d'Orléans. Il alerte les conseillers sur le risque de donner un blanc-seing.

M. le Président ne croit absolument pas à la disparition des établissements actuels. Les statuts disent d'ailleurs expressément le contraire. Il souligne aussi que les établissements conservent le contrôle de leur offre de formation. S'agissant de l'inadéquation entre le périmètre de la COMUE et celui des nouvelles régions, il n'y voit pas un empêchement dirimant, car la politique de la COMUE ne se fera pas en fonction des choix régionaux.

Mme Alazard maintient que la loi généralise la concurrence entre les établissements et entre les laboratoires de la COMUE, car l'ISITE tend à marginaliser une partie de ces derniers. Elle considère que des pans entiers de notre offre de formation sont menacés par la rationalisation.

Mme Imbault affirme que les exemples cités ne sont que des rumeurs dépourvues de tout fondement. Elle pense qu'en master, le travail en commun au sein de la COMUE permettra de mettre en valeur les spécificités des établissements, ce qui rendra les parcours plus lisibles.

M. le Président souligne que la rationalisation n'a aucun rapport avec la COMUE. Elle existe déjà, car c'est le nombre d'étudiants qui détermine notre comportement en matière d'ouverture. Par ailleurs, l'ISITE n'est pas destinée à englober toute la recherche de la COMUE. Ceux qui ne s'inscrivent pas dans ses thématiques continuent à avoir toute leur place dans la recherche.

M. Giacometti constate que, depuis qu'il est à l'Université de Tours, il existe une concurrence stérile avec les universités voisines, par exemple Orléans. Il est convaincu qu'au contraire la COMUE sera un outil de collaboration et non de concurrence.

M. Lesigne précise que l'ISITE vise à bâtir des projets en commun. Il souligne que nous évoluons déjà dans un monde concurrentiel.

Mme Cornu-Bernot demande des précisions sur les diplômes de la COMUE.

M. le Président indique qu'il s'agira de 2 ou 3 diplômes, vraisemblablement en anglais, destinés à attirer des étudiants étrangers. Il rappelle que l'ensemble de l'offre de formation sera présentée à l'accréditation ministérielle au niveau de la COMUE, mais que chaque établissement conservera le contrôle de son offre de formation en licence et master.

M. Houpert s'inquiète de la procédure de recrutement du président. En effet, le conseil des membres auditionnera les candidats à la présidence avant l'élection par le conseil d'administration. Dans l'hypothèse où ce dernier ne suivrait pas l'avis du conseil des membres, il craint les conséquences sur les relations entre le futur président et le conseil des membres.

M. le Président souligne que le président de la COMUE travaillera étroitement avec les chefs d'établissement, il est donc normal que ceux-ci l'auditionnent et donnent un avis. Mais cet avis ne prendra pas forcément la forme d'un classement explicite ou implicite.

Mme Bénard incite les membres à se prononcer en faveur de la COMUE pour ne pas prendre le risque d'isoler l'Université. Certes, il y a une crainte, née de l'échec des PRES et nourrie par la structure bureaucratique mise en place. Mais la vraie question, c'est de savoir ce qu'on va faire de la COMUE. C'est l'occasion de se lancer dans des choses nouvelles à condition d'y mettre les moyens. Il ne faut pas y entrer avec des réticences.

Mme Alazard juge beaucoup moins dangereux de refuser la COMUE que de s'y engager.

M. le Président pense qu'on fera plus et mieux si on s'unit à d'autres que si on est isolé.

M. le Président souligne qu'à la différence d'un organisme comme le comité technique, le conseil d'administration est décideur. Quoiqu'il pense de la loi, il est obligé de se prononcer en fonction de cette loi qui s'impose à tous. Il demande donc aux conseillers d'approuver les statuts de la COMUE.

Le conseil approuve les statuts de la COMUE par 16 voix pour, 6 contre et 1 abstention.

## **2 – Relations internationales**

M. Giacometti présente la politique internationale de l'université, en rappelant les deux axes stratégiques de notre projet d'établissement :

- renforcer l'attractivité de notre université ;
- mieux accueillir et mieux accompagner les étudiants étrangers.

S'agissant du renforcement de notre attractivité, il souligne que celle-ci reste forte. On enregistre toutefois une baisse du nombre d'étudiants venant du Royaume-Uni, mais compensée par une augmentation des étudiants asiatiques. Si on enregistre une augmentation des étudiants

internationaux à l'EPU, dans les IUT et à l'UFR droit, économie et sciences sociales, on constate une diminution à l'UFR arts et sciences humaines et à l'UFR sciences et techniques.

Pour renforcer notre attractivité, le nombre d'UE en langue anglaise a augmenté avec 30 nouveaux ECTS en 2014-2015, pour un total de 362. Des certificats de préparation à l'insertion universitaire, en partenariat avec le CUEFEE ont également été créés. La participation au projet européen egracons.eu, une conversion des notes plus simples, la mise en place d'un catalogue de cours en ligne ou encore l'élaboration d'une charte Erasmus+ sont autant d'actions mises en place pour renforcer notre attractivité.

La création d'un Centre d'Etude du Français et des Francophonies Plurielles (CEFFraP) et de la base Labri, qui permet de mesurer notre attractivité dans le domaine international, contribuent également à renforcer notre ouverture internationale.

Notre projet d'établissement prévoit de mieux accueillir et de mieux accompagner les étudiants dans leur projet de mobilité. L'Université distribue environ 2 M € d'aides à la mobilité, dont environ un tiers provenant de la Région. Globalement on constate que le nombre d'étudiants partant en mobilité est en augmentation de 14 % en 3 ans, avec une majorité d'étudiants de l'UFR lettres et langues. Plusieurs parcours-type ont été bâtis avec les composantes pour favoriser cette mobilité. On notera que notre établissement a obtenu en 2014 le Label Study Portals for Excellent International Student Satisfaction. On soulignera également plusieurs actions pour mieux accueillir les chercheurs internationaux, ainsi que l'organisation d'une *staff week* qui a permis d'accueillir durant une semaine à Tours une vingtaine de personnels administratifs travaillant dans des universités étrangères partenaires.

Enfin le projet d'ISITE prévoit la création de nouveaux masters à vocation internationale. Au niveau de la COMUE, il est prévu la création d'une cellule d'aide et d'accompagnement aux projets internationaux, ainsi que la généralisation de l'outil LaBRI.

### **3 – Observatoire de la vie étudiante**

Dans le cadre des activités de l'Observatoire de la vie étudiante, Mme Froment présente les résultats de l'enquête sur les rythmes universitaires. Cette enquête avait un double objectif : dresser un état des lieux de la mise en place de la charte des « Rythmes universitaires » et mesurer les effets des rythmes universitaires sur la réussite des étudiants. Elle a concerné les étudiants de licence, soit 14 780 étudiants. Elle a été réalisée à partir d'un questionnaire diffusé au mois de février 2014.

La première partie de cette enquête visait à dresser un état des lieux des préconisations de la charte. Le volume horaire hebdomadaire moyen est de 25 heures en licence. Toutefois, 22 % des étudiants déclarent avoir eu plus de 30 heures de cours. *A contrario* 39 % déclarent moins de 23 heures de cours. Si les cours sont correctement répartis dans la semaine, les amplitudes sont variables. Ainsi, 20 % des étudiants déclarent avoir une amplitude de 11 heures ou plus et 13,1 % d'entre eux déclarent un cumul de cours supérieur à 9 heures sur une journée. S'agissant des pauses, 24 % des étudiants indiquent avoir rarement des pauses entre les cours et 23 % sautent des repas à cause des cours.

La deuxième partie de l'enquête était consacrée au temps studieux et autres temps étudiants. On notera que 10 % des étudiants déclarent consacrer moins de 2 heures par semaine à leur temps de travail personnel. En revanche, 50 % déclarent travailler régulièrement tout au long du semestre. 42 % des étudiants déclarent avoir manqué au moins 2 heures d'enseignement dans la semaine. La principale raison invoquée est la fatigue (60 %), suivie par le manque d'intérêt pour le cours (50 %) et une trop longue plage avant le cours suivant (30 %). Enfin, 36 % des étudiants déclarent exercer une activité rémunérée quelques heures par semaine ou plus.

La dernière partie de cette enquête porte sur les liens entre rythmes et réussite. On peut conclure que la dimension des rythmes universitaires apparaît statistiquement moins explicative que les caractéristiques individuelles, comme la mention au bac et les caractéristiques sociodémographiques, ou bien les manières d'étudier, par exemple le nombre d'heures manquées ou le nombre d'heures de travail personnel. Néanmoins, l'enquête montre que le cumul des dimensions problématiques dans les emplois du temps a des effets sur la défaillance et l'échec aux examens en licence. On peut donc conclure que ne pas appliquer la charte des rythmes est un facteur aggravant d'échec, notamment pour les étudiants les plus fragiles.

M. Houpert s'inquiète de la faiblesse du temps de travail individuel.

\*

## **POLITIQUE GENERALE**

### **Affaires financières**

#### **Information sur la gestion budgétaire et comptable publique**

M. Gabette présente les dispositions prévues par le décret du 7 novembre 2012 sur la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Cette nouvelle présentation du budget, qui entrera en vigueur en 2016, s'articule autour de trois axes :

- le pilotage budgétaire ;
- la qualité financière et comptable ;
- l'amélioration de la qualité financière et comptable.

Pour mettre en œuvre cette nouvelle réglementation, il faut s'interroger sur l'organisation actuelle de nos services financiers. Une étude est en cours pour réaliser une photographie de l'existant. Après ces premiers travaux, des réflexions seront engagées sur une éventuelle réorganisation.

M. le Président souligne l'importance de cette réforme qui va nous obliger à repenser complètement notre organisation financière. La réforme lui semble présenter des aspects positifs, par exemple la pluri annualité, mais le calendrier de mise en place est irréaliste, car beaucoup trop rapide.

### **Ressources humaines**

#### **1 – Bilan de la formation 2014**

Mme Ruilier présente le bilan 2014 des formations destinées aux personnels.

En 2014, 960 personnes, 39 % des personnels, ont suivi une formation dans le cadre du plan de formation. Cela représente 2 624 jours de formation pour un coût global de 172 500 €.

Les BIATSS représentent 87 % de la population formée contre 13 % pour les enseignants et enseignants-chercheurs. Les agents de catégorie A représentent 37 % des personnels formés, les agents de catégorie B 23 % et les agents de catégorie C 40 %.

Les formations assurées par un prestataire externe représentent 41 % du total contre 59 % assurées en interne. Les formations les plus prisées sont les formations en hygiène, sécurité et conditions de travail (formations en majorité obligatoire), mais également les formations aux technologies de l'information et de la communication, ainsi que les préparations aux concours.

De nouvelles formations ont été mises en place en 2014 :

- le parcours management, qui a eu un réel succès ;
- le développement des formations métiers ;
- la conduite d'une enquête interne dans le cas d'une plainte pour harcèlement ;
- une expérimentation d'anglais en e-learning ;
- un nouveau partenariat avec la MGEN sur la gestion du stress et la prévention de la voix.

Les formations individuelles ont représenté 53 actions accueillant 238 personnels, pour un coût de 46 600 €. Enfin, 2 validations des acquis de l'expérience et 4 bilans de compétences ont été réalisés pour des personnels de l'université.

M. le Président souligne qu'on est en présence d'une demande émergente de formation pour les enseignants-chercheurs. Il faut y apporter une réponse adaptée à ce nouveau public.

#### **2 – Plan de formation et congés de formation 2015**

Mme Ruilier présente le plan de formation 2015 (cf. P. J.). Le budget prévisionnel pour 2015 est identique au précédent. Le plan 2015 est désormais consultable sur l'intranet. Il reconduit pour l'essentiel les actions de formation inscrites en 2014. On notera toutefois que de nouveaux modules du parcours management seront ouverts et que des formations sont proposées pour la mise en œuvre de la nouvelle GBCP. D'autres formations seront mises en place pour une plus grande sensibilisation

aux questions d'égalité femmes/hommes et pour développer une culture commune à la fonction publique.

Par ailleurs, la direction du personnel et des ressources humaines a reçu 4 demandes de congés de formation professionnelle pour 2015. Le comité technique a proposé de donner un avis favorable pour 3 d'entre elles, la dernière provenant d'une personne employée depuis seulement 6 mois.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le plan de formation 2015 et l'attribution de trois congés de formation.

### **3 – Procédure de recrutement de personnels enseignants et enseignants-chercheurs en situation de handicap**

Mme Ruilier présente en détail le dispositif de recrutement et d'accompagnement des enseignants et enseignants-chercheurs reconnus travailleurs handicapés (cf. P. J.). Ce recrutement s'effectue par voie contractuelle selon une procédure particulière qui nécessite la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement individuel permettant d'offrir aux agents les conditions d'une insertion professionnelle adaptée.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la procédure de recrutement de personnels enseignants et enseignants-chercheurs en situation de handicap telle que modifiée en séance.

## **Affaires générales, juridiques et statutaires**

### **1 – Statuts de la commission consultative des doctorants contractuels**

M. le Président rappelle que la commission consultative des doctorants contractuels a été créée il y a quelques mois. Toutefois, cette structure n'a jamais fonctionné, car il n'y a pas eu de candidatures aux élections du 4 décembre 2014. Il propose donc de modifier les statuts (cf. P. J.) :

- une réduction du mandat de trois à deux ans pour inciter à la candidature ;
- la possibilité d'un tirage au sort pour désigner les membres de la commission, en cas d'absence de candidatures à l'élection.

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification des statuts de la commission des doctorants contractuels.

### **2 – Statuts du Centre universitaire d'étude du français et des francophonies plurielles**

M. Giacometti présente les statuts du CeFFraP (cf. P. J.). Il s'agit d'une structure fédérative visant à renforcer les synergies entre le Département sociolinguistique et didactique des langues (SODILANG), le Centre universitaire d'enseignement du français pour étudiants étrangers (CUEFEE) et l'équipe de recherche PREFics (plurilinguisme, représentations, expressions francophones-information, communication, sociolinguistique). Cette structure, qui sera notamment chargée du partenariat avec l'Institut de Touraine, s'est fixé trois objectifs principaux :

- l'enseignement du français langue étrangère ;
- la formation des enseignants du français langue étrangère ;
- la recherche en sociolinguistique et didactique des langues.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les statuts du CeFFraP.

### **3 – Convention avec la Ville de Tours pour l'étude du château de Plessis-lès-Tours**

M. le Président présente cette convention (cf. P. J.), qui permettra aux chercheurs en histoire de l'art de réaliser l'étude architecturale du site et d'envisager la valorisation de son patrimoine bâti historique.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention avec la Ville de Tours pour l'étude du château de Plessis-lès-Tours.

\*

## QUESTIONS DIVERSES

### Sortie d'inventaire

M. le Président demande la sortie d'inventaire d'un spectromètre de masse RMN. Cet appareil est amorti et va être cédé.

Le conseil approuve la sortie d'inventaire d'un spectromètre de masse RMN.

\*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 18 h 40.

A Tours, le 27 janvier 2015

Le Président,

Loïc VAILLANT

P. J. : 7.